

## CAMPAGNE NATIONALE DE FORMATION - en partenariat avec l'ANAP

### Deux formations pour se préparer à la généralisation de la facturation au fil de l'eau (FIDES)

Le projet de facturation individuelle des établissements hospitaliers publics et privés d'intérêt collectif (FIDES) est entré dans une véritable phase opérationnelle avec une expérimentation de la facturation individuelle et directe des consultations et séjours aux caisses d'Assurance-Maladie pour des établissements-pilotes. Le plan de généralisation pour les établissements publics de santé et ex DG (ESPIC et ex DG non PSPH) concernés se prépare progressivement à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2013. **Les premiers enseignements de l'expérimentation conduite avec 55 établissements permettent d'engager à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2013 la généralisation du dispositif mais celle-ci interviendra de manière graduelle et progressive.** Elle distinguera notamment les actes et consultations externes (généralisation à compter du 1/01/2013) et les séjours (généralisation à compter du 1/01/2014). Enfin, il est prévu que la généralisation concernera l'ensemble des établissements au plus tard le 1<sup>er</sup> mars 2016.

**La DGOS a confirmé à la FEHAP le 12/12/2012 que les ESPIC auront pour les consultations externes jusqu'en septembre 2014 pour basculer, et pour les établissements qui doivent changer de système de facturation jusqu'au 31 décembre 2014.**

Ce mode de facturation devrait permettre de disposer des données détaillées sur les prestations de santé des établissements hospitaliers concernés, en vue notamment d'une maîtrise renforcée des dépenses de santé. Pour chaque établissement, ce projet doit permettre de dynamiser l'organisation globale, du recueil des informations à la gestion de la trésorerie, et d'harmoniser les collaborations DIM/facturation.

Afin de se préparer à cette nouvelle modalité, la FEHAP propose aux établissements adhérents ex DG (ESPIC et ex DG non PSPH) en T2A **deux formations** pour permettre aux participants d'anticiper les pré requis nécessaires sur le plan technique, ainsi que d'initier les moyens internes organisationnels et humains pour piloter sereinement le projet.

#### ◆ **Piloter son processus de facturation-recouvrement**

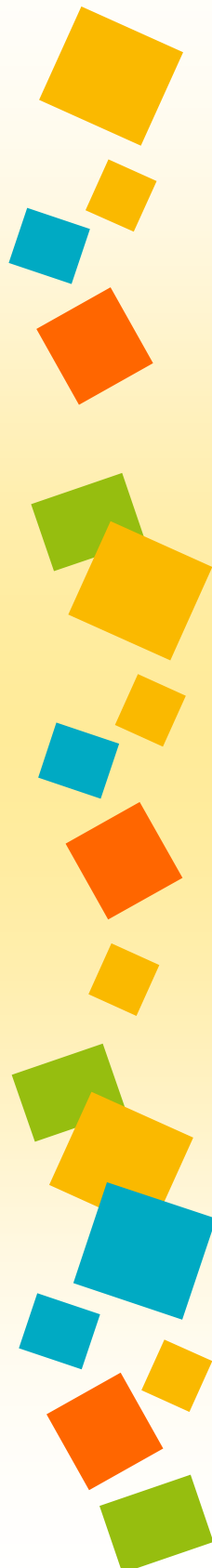
Formation **d'une journée** pour les **directeurs, les chefs de pôle et les Présidents de CME**

**Lieu et dates :** session 1 : le 22 mars, à Paris  
session 2 : le 5 avril, à Paris

#### ◆ **Optimiser son processus de facturation-recouvrement**

Formation de **deux journées non consécutives** pour les **DAF, contrôleurs de gestion, médecins DIM, DSI, responsables de la facturation, cadres du bureau des entrées/admissions**

**Lieux et dates :** session 1 : les 17 avril et 4 juin, à Paris  
session 2 : les 30 mai et 26 juin, à Lyon  
session 3 : les 31 mai et 27 juin, à Metz  
session 4 : les 10 juin et 28 juin, à Paris





# PILOTER SON PROCESSUS DE FACTURATION-RECouvreMENT

1 jour

Spécialement conçue à l'intention des directeurs, chefs de pôle et Présidents de CME, cette formation leur permettra de connaître le fonctionnement du processus de facturation-recouvrement et de ses enjeux notamment, avec la mise en place de FIDES (facturation individuelle des établissements de santé vers l'Assurance Maladie obligatoire). Ils seront alors en mesure d'envisager les changements stratégiques à mettre en œuvre dans leur établissement et de développer un pilotage efficace.

## Publics

- Directeurs
- Chefs de pôles
- Présidents de CME

## Objectifs

- Connaître les grands principes de la facturation actuelle et ceux de la facturation individuelle
- Évaluer les enjeux d'une facturation et d'un recouvrement performants dans votre établissement
- Connaître les impacts sur les organisations, les effectifs et les compétences
- Comprendre l'intérêt à investir dans les ressources humaines et le système d'informations
- Connaître les grands modèles d'organisation interne
- Structurer le projet d'amélioration et impulser la démarche de professionnalisation des équipes
- Identifier les indicateurs de pilotage et définir le niveau de performance à atteindre

## Méthodes pédagogiques

Pédagogie interactive alternant :

- apports théoriques et méthodologiques
- Illustrations et exemples concrets
- Études de cas / travaux de groupe

## Intervenant

Rémi Piot, consultant impliqué dans la phase expérimentale avec l'ANAP

## Contenu

- Les processus de valorisation, de facturation et de recouvrement
- Les enjeux chiffrés : exemples et analyse
- Les impacts de la facturation individuelle sur les organisations, les effectifs, les compétences, le management et le système d'informations
- Les enseignements de l'expérimentation : exemples concrets d'actions menées et de gains obtenus dans des établissements
- Les modèles d'organisation des fonctions admission, facturation et DIM : analyse
- Les indicateurs clés de pilotage, du niveau de performance cible et du mode de pilotage à mettre en place
- Structuration et pilotage d'un projet d'amélioration

**NB** : Chaque participant apporte son propre tableau de bord ou *a minima* les résultats de quelques indicateurs clés (taux de rejets B2, délais de facturation, montants des restes à recouvrer).

**Formation construite en partenariat avec l'ANAP**

**Coût** : 298 €

Session 1 : le 22 mars à Paris (9h à 17h)  
Session 2 : le 5 avril à Paris (9h à 17h)

 01 53 98 95 03

 [formation@fehap.fr](mailto:formation@fehap.fr)

# OPTIMISER SON PROCESSUS DE FACTURATION-RECouvreMENT

2 jours  
non  
consécutifs

Cette formation est destinée aux DAF, contrôleurs de gestion, médecins DIM, DSI, responsables de la facturation, cadres du bureau des entrées/admissions des établissements concernés. Elle leur permettra de connaître le fonctionnement du processus de facturation-recouvrement et de ses enjeux notamment, avec la mise en place de FIDES (facturation individuelle des établissements de santé vers l'Assurance Maladie obligatoire). Les participants pourront alors réaliser un diagnostic de leur établissement et structurer un projet adapté à leur contexte.

## Publics

- DAF
- contrôleurs de gestion
- médecins DIM
- DSI
- responsables de la facturation
- cadres du bureau des entrées/admissions

## Objectifs

- Connaître les grands principes de la facturation actuelle et ceux de la facturation individuelle
- Évaluer les enjeux d'une facturation et d'un recouvrement performant au sein de l'établissement
- Connaître les interactions des acteurs dans le processus et les impacts sur le management
- Savoir faire le diagnostic du processus de facturation-recouvrement et élaborer le plan d'actions associé
- Connaître les bonnes pratiques et les grands modèles d'organisation interne
- Structurer et mettre en œuvre le projet d'amélioration du processus pour atteindre les objectifs de performance de l'établissement
- Construire le tableau de bord associé et mettre en œuvre la démarche de progrès

## Méthodes pédagogiques

Pédagogie interactive alternant :

- apports théoriques et méthodologiques
- illustrations et exemples concrets
- études de cas / travaux de groupe

## Intervenant

Rémi Piot, consultant impliqué dans la phase expérimentale avec l'ANAP

## Contenu

- Le modèle de financement des établissements de santé en T2A
- Les processus de valorisation, de facturation et de recouvrement
- Analyse de vos indicateurs clés et des enjeux associés
- Les impacts de la facturation individuelle sur les organisations, les effectifs, les compétences, le management et le système d'information
- Présentation et utilisation de l'outil Performance facturation-recouvrement de l'ANAP : méthode et acteurs à impliquer pour réaliser le diagnostic, analyse et élaboration d'un plan d'actions prioritaires
- Analyse des grands modèles d'organisation et de leurs critères d'application (exemple d'actions menées et de résultats obtenus)
- L'organisation projet à mettre en œuvre
- Les indicateurs clés de pilotage, du niveau de performance cible et du dialogue de gestion à mettre en place

**NB** : La formation est organisée en 2 journées non consécutives, espacées d'environ 1 mois.

Chaque participant apporte le tableau de bord de son établissement ou a minima les résultats de quelques indicateurs clés (taux de rejets B2, délais de facturation, montants des restes à recouvrer). Un travail réalisé entre les 2 jours permet à chaque établissement d'établir son diagnostic et son plan d'actions sur la base de l'outil Performance facturation-recouvrement développé par l'ANAP.

**Formation construite en partenariat avec l'ANAP**

**Coût** : 596 €

Session 1 : les 17 avril et 4 juin, à Paris  
Session 2 : les 30 mai et 26 juin, à Lyon  
Session 3 : les 31 mai et 27 juin, à Metz  
Session 4 : les 10 et 28 juin, à Paris



01 53 98 95 03



formation@fehapa.fr



À retourner par mail à [formation@fehap.fr](mailto:formation@fehap.fr) ou par fax au 01 53 98 95 02  
ou FEHAP Formation 179, rue de Lourmel - 75015 PARIS

**Intitulé du stage :** **PILOTER SON PROCESSUS DE FACTURATION-RECOUVREMENT**  
(directeurs, chefs de pôle, présidents de CME)

**Dates et lieux** cochez la session choisie :  session 1 - le 22 mars à Paris  
 session 2 - le 5 avril à Paris

**Coût du stage :** 298 € / personne

**Les coordonnées de l'établissement :**

N° Adhérent :

Nom de l'établissement :

Adresse :

Téléphone :

Fax :

Mail de l'établissement :

Nom du responsable formation :

Mail du responsable formation :

**Les stagiaires**

| NOM | PRENOM | ADRESSE MAIL DU STAGIAIRE<br>OBLIGATOIRE ET A ECRIRE TRES LISIBLEMENT | FONCTION |
|-----|--------|---|----------|
|     |        |   |          |
|     |        |   |          |

**Règlement**

Par chèque bancaire à l'ordre de FEHAP (un règlement par stage)

Par virement bancaire : BFCC PARIS ALESIA RIB : 42559 00005 5102001 4969 93

*Pour faciliter les rapprochements bancaires, nous vous remercions de mentionner sur les avis de virement et les talons de chèque :*

→ le n° d'adhérent → le nom du/des stagiaire(s) → l'intitulé de la formation → la date de la formation

Par Organisme Paritaire Collecteur Agréé (O.P.C.A.)

Dénomination :

Adresse :

CP :

**Conditions générales des prestations de formation**

En signant ce bulletin d'inscription, j'accepte les conditions de prestations de formation dont j'ai pris connaissance, telles qu'elles sont définies dans le catalogue formation de la FEHAP. Ces conditions sont aussi disponibles sur simple demande auprès de la Direction de la Formation de la FEHAP ou sur son site Internet : [www.fehap.fr](http://www.fehap.fr)

**Le :** **Signature du Directeur et cachet de l'établissement**



À retourner par mail à [formation@fehap.fr](mailto:formation@fehap.fr) ou par fax au 01 53 98 95 02  
ou FEHAP Formation 179, rue de Lourmel - 75015 PARIS

## **Intitulé du stage : OPTIMISER SON PROCESSUS DE FACTURATION-RECOUVREMENT**

(DAF, contrôleurs de gestion, médecins DIM, DSI, responsables de la facturation, cadres du bureau des entrées/admissions)

- Dates et lieux : cochez la session choisie :**  session 1 - les 17 avril et 4 juin à Paris  
 session 2 - les 30 mai et 26 juin à Lyon  
 session 3 - les 31 mai et 27 juin à Metz  
 session 4 - les 10 juin et 28 juin à Paris

**Coût du stage** : 596 € / personne

## **Les coordonnées de l'établissement :**

N° Adhérent :

Nom de l'établissement :

Adresse :

Téléphone :

Fax :

Mail de l'établissement :

Nom du responsable formation :

Mail du responsable formation :

## **Les stagiaires**

| NOM | PRENOM | ADRESSE MAIL DU STAGIAIRE<br>OBLIGATOIRE ET A ECRIRE TRES LISIBLEMENT | FONCTION |
|-----|--------|---|----------|
|     |        |   |          |
|     |        |   |          |

## **Règlement**

- Par chèque bancaire à l'ordre de FEHAP (un règlement par stage)  
 Par virement bancaire : BFCC PARIS ALESIA RIB : 42559 00005 5102001 4969 93

*Pour faciliter les rapprochements bancaires, nous vous remercions de mentionner sur les avis de virement et les talons de chèque :*

→ le n° d'adhérent    → le nom du/des stagiaire(s)    → l'intitulé de la formation    → la date de la formation

- Par Organisme Paritaire Collecteur Agréé (O.P.C.A.)

Dénomination :

Adresse :

CP :

## **Conditions générales des prestations de formation**

En signant ce bulletin d'inscription, j'accepte les conditions de prestations de formation dont j'ai pris connaissance, telles qu'elles sont définies dans le catalogue formation de la FEHAP. Ces conditions sont aussi disponibles sur simple demande auprès de la Direction de la Formation de la FEHAP ou sur son site Internet : [www.fehap.fr](http://www.fehap.fr)

Le : **Signature du Directeur et cachet de l'établissement**

# CONDITIONS GÉNÉRALES DES PRESTATIONS DE FORMATION - FEHAP

Valables à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2011

---

## Inscription

---

L'inscription peut être effectuée par courriel, par fax ou par courrier postal en nous renvoyant le « bulletin d'inscription » dûment rempli et signé.

L'inscription doit être accompagnée du règlement, par chèque ou par virement.

A réception de l'inscription, un « accusé de réception » est envoyé par courriel. Puis, au plus tard 2 semaines avant le démarrage de la formation, le stagiaire reçoit une « convocation » ainsi que les modalités pratiques.

## Tarif des formations « INTER<sup>1</sup> »

---

Pour les formations « INTER », les prix sont indiqués nets et par personne. Ils comprennent l'intervention du formateur, les documents pédagogiques, les frais administratifs, les locaux ainsi que les frais de restauration.

Un tarif dégressif est appliqué à partir de 5 participants venant du même établissement pour une même session de formation.

Tout stage ou cycle commencé est dû dans sa totalité.

## Annulation ou report du fait du centre de formation

---

Le centre de formation se réserve le droit d'annuler ou de reporter un stage de formation en « INTER » lorsque les conditions de réalisation du stage ne sont pas réunies. L'annulation ou le report est signifié aux personnes inscrites, ainsi qu'au responsable formation de l'établissement, au plus tard deux semaines avant le début du stage, par téléphone et confirmé par courriel. Le remboursement intégral de la formation est effectué à l'établissement.

Aucune indemnité n'est due au stagiaire du fait de l'annulation ou du report du stage.

## Annulation du fait du stagiaire

---

Toute annulation a des conséquences préjudiciables du fait des frais qui ont été engagés par le centre de formation.

### **Annulation avant le début de la formation**

Toute annulation d'inscription doit impérativement être signifiée par écrit (courriel ou fax).

A défaut, la totalité du coût de la formation est facturée.

Si l'annulation de l'inscription intervient au plus tard 10 jours avant le début de la formation, celle-ci n'entraînera aucune facturation et un remboursement du règlement sera effectué.

Si l'annulation de l'inscription intervient moins de 10 jours avant le début de la formation, 30 % du coût total de la formation seront facturés à l'établissement.

Le remplacement par une autre personne est accepté.

### **Non-participation à la formation sans annulation d'inscription préalable**

La totalité du coût de la formation est facturée à l'établissement, sauf en cas d'empêchement majeur et exceptionnel signalé par écrit dans les 24 heures. Dans ce cas, 30 % du coût total de la formation seront facturés à l'établissement.

## Facturation

---

A l'issue de la formation (ou du module pour les formations longues), l'établissement reçoit une « facture acquittée » et « l'attestation de présence ». La facture vaut « convention ».

En cas de facturation à un organisme collecteur, le bulletin d'inscription doit préciser l'adresse de l'OPCA.

## Formation en « INTRA »

---

Les demandes de formation en « INTRA » donnent lieu à l'élaboration d'une proposition de formation sur-mesure et à un devis personnalisé ajusté selon les caractéristiques du projet de formation.

## Responsabilité

---

Pendant la durée de la formation, les stagiaires sont couverts par la responsabilité civile de leur établissement d'origine.

## Litige

---

Toute inscription vaut acceptation sans réserve des conditions générales détaillées ci-dessus.

Si une contestation ou un différend ne peut être réglé à l'amiable, le Tribunal de Grande Instance de Paris sera seul compétent pour se prononcer sur le litige.

<sup>1</sup> Les formations « INTER » ont lieu à Paris ou en régions. Elles réunissent des participants venant de différents établissements.